17

18

19

21

22

## Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :																	
Numéro SIRET de l'établissement à re	eporter	impérativem	nent														
										•	·			•	•	•	
EXONÉRATIO		T ABATTE UX MENT										UTR	ES	QUE			
Si vous remplissez les conditions, veu pondant à votre choix (une seule lign				poui	r laque	elle vo	us dés	irez o	pter e	en coc	hant c	lans la	ра	artie dr	oite les	s cases (	corres-
EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES							Ì	CFE									
Entreprises de spectacles vivants (art	. 1464 A-	1º du CGI) 🦺												1			
Établissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A-3° à 4° du CGI) 🚯	- dont le nombre annuel d'entrées est inférieur à 450 000 (art. 1464A- 3° du CGI)										28	a					
	-dont le nombre annuel d'entrées est inférieur à 450 000 et qui bénéficient d'un classement « art et essai »										t	21	)				
	- autres que ci-dessus (art. 1464A- 4° du CGI)										20	=					
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) 🛈									3								
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)									4								
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) 🚯								5									
Sociétés coopératives agricoles (art. 1464 E du CGI) 🐠									6								
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) : 7																	
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :							6										
Établissements situés dans une zone de revitalisation		- des centres-villes (art. 1464 F du CGI) 🐠									98	9					
		- des commerces en millieu rural (art. 1464 G du CGI) 🐠										91	)				
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) : 10																	
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :							6										
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) @									12								
Indiquer la date de début de gestion : 13																	
Librairies 😃	- indép	- indépendantes de référence (art. 1464 I du CGI)										14	1				
	- autres (art. 1464   bis du CGI)										15	5					
Établissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I du CGI) 🚇									16								

industrielle (art. 1518 A quater du CGI) 🚳

Disquaires indépendants (art. 1464 M du CGI) 20

Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I quinquies B du CGI) 🚯

passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 A du CGI) 🐠

Préciser le bien pour lequel l'exonération de CFE est demandée (adresse précise, n° de lot) :

Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :

Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels

 $Abattement\ de\ 50\ \%\ de\ la\ valeur\ locative\ des\ biens\ passibles\ de\ taxe\ foncière\ affectés\ \grave{a}\ des\ activités\ de\ recherche$ 

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DRO	CFE		
Établissements situés dans les bassins d'empl	23		
Établissements situés dans les départements d'ou avez droit :   - Abattement taux normal 25	24		
Option pour l'encadrement communautaire	27		
AUTRI	CI	FE	
Exonération des diffuseurs de presse spéciali	28		
Exonération temporaire en faveur des jeunes	29		
Exonération de l'activité de production de bi conditions prévues à l'article L. 311-1 du code	30		
Préciser le bien pour lequel l'exonération est			
Exonérations de droit (et facultatives en cas de délibération de votre collectivité locale) des établissements situés dans :	- un bassin urbain à dynamiser (art. 1463 A du	32a	
	- une zone de développement prioritaire (art.	32b	
Préciser le bien pour lequel l'exonération est			
Pour chacun de ces biens, préciser par un p affectée à l'activité exonérée :			
Exonération en faveur des communautés pro	35		